

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 25427NOUR

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/01/2026

Objet : Convention de mise à disposition des locaux sis 125 rue de Courtrai au profit de l'association Nour

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 06/01/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2025_427 = Mise _ disposition 125 rue de Courtrai au profit de l'association NOUR.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

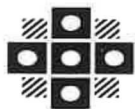
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260106-25427NOUR-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/01/2026



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2025_0427

POLE ASSOCIATIF COURTRAI
SIS 125 RUE DE COURTRAI
A TOURCOING

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION NOUR
POUR LA CULTURE ET L'ÉDUCATION**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature DFCPAJI AR2024_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'association Nour pour la culture et l'éducation qui a souhaité bénéficier d'une salle communale pour y tenir des ateliers d'apprentissage de langues vivantes et de calligraphie ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'association Nour pour la culture et l'éducation faisant élection de domicile au 20 Chaussée Denis Papin – 59200 TOURCOING, représentée par son président Monsieur Brahim BOUCHKOU, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle mutualisée d'une superficie de 64 m² et d'un box de stockage situé dans une salle d'activités mutualisée de 66 m² sis 125 rue de Courtrai à Tourcoing où l'association pourra y tenir son activité.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2028. Elle pourra être dénoncée par l'association Nour pour la culture et l'éducation sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

06 JAN. 2026

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques



Accusé Réception en Préfecture le : 06/01/2026

Publié sur le site de la Ville le : 06/01/2026